

# Un regard impressionniste sur le livre de droit : le numérique face au papier

*Pierre-Gabriel JOBIN\**

**An Impressionist View of the Law Book: Rivalry between the E-book  
and the Paper Format**

**Un enfoque impresionista sobre el libro de derecho: lo digital frente al papel**

**Um olhar impressionista sobre o livro de direito: o digital frente ao papel**

法律书籍的印象主义审视：电子书和纸质书之争

---

## Résumé

L'auteur partage ses réflexions sur l'état du livre de droit au Québec. Il brosse d'abord un tableau des différents genres d'ouvrages et souligne l'apparition d'une nouveauté: l'ouvrage numérique destiné exclusivement à l'enseignement en ligne.

Le succès grandissant du livre électronique est attribuable principalement aux besoins des bibliothèques, qui n'ont plus les moyens de tenir seulement des livres papier. L'auteur analyse brièvement les avantages et inconvénients respectifs

## Abstract

The author shares his thoughts on the law book in Québec. First he gives a global picture of the various types of works and signals a new one that has emerged: the electronic document dedicated to on-line teaching.

The needs of law libraries, which can no longer afford holding only paper books, are the main explanation for the growing success of the e-book. The author analyses briefly the respective advantages and inconveniences of the electronic and paper formats. Some pre-

---

\* Ad.E. Titulaire émérite de la Chaire Wainwright en droit civil de l'Université McGill. Ce texte est tiré d'un exposé présenté en 2014, au colloque *La question du livre de droit*, tenu à la Faculté de droit de l'Université McGill. L'auteur souhaite remercier MM. Jean Goulet, Daniel Boyer, Maryvon Côté et Louis Bossé pour leurs précieuses informations et observations.

des formats électronique et papier, qui ont chacun leurs adeptes. Sa préférence va au papier.

## Resumen

El autor comparte sus reflexiones sobre el estado del libro de derecho en Quebec. Él inicia con un esbozo de los diferentes géneros de libros y hace énfasis en la aparición de una novedad: el libro digital destinado exclusivamente a la educación en línea.

El creciente éxito del libro electrónico se atribuye principalmente a las necesidades de las bibliotecas, que ya no tienen los medios para mantenerse solamente con libros de papel. El autor analiza brevemente las respectivas ventajas y desventajas de los formatos electrónicos y de papel, que cuenta cada uno con sus adeptos. Su preferencia se dirige hacia el papel.

## 摘要

本文作者针对魁北克法律书籍的现状提出了一些思考。他先从整体上概述了各种类型的作品，并着重指出一种新近出现的作品形式：仅供在线教学使用的电子文档。

电子书的蓬勃发展很大程度上归因于法律图书馆的需求，因为它再也不能只收藏纸质书了。作者简要分析了电子书和纸质书各自的优缺点以及各自的爱好者。作者自己更青睐纸质书。

fer the e-book, others, including the author, the paper book.

## Resumo

O autor partilha suas reflexões sobre o estado do livro de direito no Quebec. Ele primeiro esboça um quadro dos diferentes gêneros de obras e sublinha o surgimento de uma novidade: a obra digital destinada exclusivamente ao ensino online.

O crescente sucesso do livro digital pode ser atribuído principalmente às necessidades das bibliotecas, que não têm mais meios de manter somente livros em papel. O autor analisa brevemente as vantagens e inconvenientes de ambos os formatos, digital e em papel, cada qual com seus adeptos. Sua preferência é pelo livro de papel.

## Plan de l'article

<b>Introduction</b> .....	143
<b>I. Les genres littéraires</b> .....	144
A. Les traités .....	146
B. Le matériel pédagogique et de formation professionnelle .....	147
C. Les textes exclusivement numériques .....	148
<b>II. Les facteurs d'évolution du livre numérique</b> .....	150
<b>III. Quelques observations sur le livre numérique</b> .....	152
A. Les forces du livre numérique .....	153
B. Les faiblesses du livre numérique .....	155
<b>Perspectives d'avenir</b> .....	158



Chaque livre est engendré par de longues successions d'autres livres, dont sans doute on ne verra jamais les couvertures ni ne connaîtra jamais les auteurs, mais dont on entend l'écho dans celui qu'on tient à la main.

– Alberto MANGUEL, *Une histoire de la lecture*, 1996.

L'invention de l'imprimerie par Gutenberg, au 15<sup>e</sup> siècle, a sonné le glas du métier de copiste. Aujourd'hui, les disques en vinyle et les diapositives argentiques sont devenus des objets de collection pour professionnels et pour quelques amateurs. Quand l'ordinateur est apparu, dans les années 1960, on a prédit la mort du livre papier. En 2010, l'informaticien américain Nicholas Negroponte a lui aussi annoncé la disparition des publications papier pour 2015<sup>1</sup>. Et pourtant...

Qu'advient-il du livre de droit ?

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un livre de droit ? Les publications d'universitaires du droit dépassent largement les traditionnels traités, précis et manuels. Les genres littéraires se diversifient énormément. Il faut dépasser le seul cas du livre classique et examiner l'ensemble des *ouvrages* juridiques, tels que les manuels pédagogiques pour profanes et juristes, ou encore les documents de formation professionnelle, en papier et en ligne<sup>2</sup>.

Il n'est pas impossible d'entrevoir comment, demain, le professeur de droit lira la doctrine et quels moyens seront à sa disposition pour publier ses ouvrages. Et, de même, quels moyens seront à la disposition des jeunes auteurs pour faire paraître leur « chef-d'œuvre » s'ils sont inconnus ou méconnus par les grands éditeurs. Le premier pas sera donc de dresser un état des lieux.

Au Québec comme ailleurs, les publications juridiques sont gagnées par la fièvre de l'informatique. Ainsi la jurisprudence n'est plus publiée en format papier, mais uniquement en ligne<sup>3</sup> (sauf celle de la Cour suprême du

---

<sup>1</sup> Fabien DEGLISE, « En 2015, le livre imprimé n'a pas été tué », *Le Devoir* (21 décembre 2015), en ligne : <<http://www.ledevoir.com/opinion/blogues/les-mutations-tranquilles/458545/en-2015-le-livre-imprime-n-a-pas-ete-tue>> (consulté le 29 juillet 2016).

<sup>2</sup> Ci-après, l'expression « livre numérique » désignera tout type d'ouvrage numérique.

<sup>3</sup> En common law, des recueils de jurisprudence, tels que le *Dominion Law Report*, continuent d'être publiés en format papier et le sont aussi en ligne.

Canada et de la Cour fédérale, qui continue d'employer les deux formats). Dans dix ans, quelle allure aura le bureau d'un professeur de droit québécois: sera-t-il encore rempli d'étagères croulant sous les livres, ou bien une pièce complètement nue sauf pour trois grands écrans d'ordinateur?

Le livre numérique, ou «*e-book*», prend une place sans cesse plus grande dans le catalogue des éditeurs et fournisseurs de produits en ligne. Sa popularité s'appuie sur des avantages indéniables, mais on doit bien admettre que ce format comporte des inconvénients certains. Une réflexion s'impose<sup>4</sup>.

## I. Les genres littéraires

Les manuels pédagogiques et les précis demeurent les genres littéraires privilégiés des professeurs de droit. Pour un marché aussi modeste que celui du Québec<sup>5</sup>, il est étonnant de voir un aussi grand nombre de ces livres offerts en vente. Dans le domaine des obligations, par exemple, où jusqu'à récemment cinq principaux ouvrages semblaient occuper tout le terrain<sup>6</sup>,

<sup>4</sup> Voir notamment à ce sujet: Claire BÉLISLE (dir.), *Lecture numérique: réalités, enjeux et perspectives*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib (École normale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques), 2004, en ligne: <[http://www.enssib.fr/sites/www/files/documents/presses-enssib/ebooks/lecture-numerique\\_ebook.pdf](http://www.enssib.fr/sites/www/files/documents/presses-enssib/ebooks/lecture-numerique_ebook.pdf)> (consulté le 26 juillet 2016); Robert J. McCLELLAND et Nick HAWKINS, « Perspectives on the Use and Development of a Broad Range of E-Books in Higher Education and their Use in Supporting Virtual Learning Environments », (2006) 24-1 *The Electronic Library* 68-82.

<sup>5</sup> L'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'Université d'Ottawa, section droit civil et l'Université du Québec à Montréal comportent un total d'environ 4 900 étudiants. Les avocats, juges et notaires sont aussi de bons clients pour les précis rédigés par des professeurs.

<sup>6</sup> Didier LUELLES et Benoît MOORE, *Droit des obligations*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Thémis, 2012; Jean PINEAU, Danielle BURMAN et Serge GAUDET, *Théorie des obligations*, 4<sup>e</sup> éd., par J. PINEAU et S. GAUDET, Montréal, Éditions Thémis, 2001; Vincent KARIM, *Les obligations*, 4<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2015; Maurice TANCELIN, *Des obligations en droit mixte du Québec*, 7<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2009; Jean-Louis BAUDOIN et Pierre-Gabriel JOBIN, *Les obligations*, 7<sup>e</sup> éd., par P.-G. JOBIN et N. VÉZINA, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2013. Il faut aussi signaler: Maurice TANCELIN et Daniel GARDNER, avec la collab. de Frédéric LÉVESQUE, *Jurisprudence commentée sur les obligations*, 11<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2013, ainsi que, dans le domaine de la responsabilité, Jean-Louis BAUDOIN, Patrice DESLAURIERS et Benoît MOORE, *La responsabilité civile*, 8<sup>e</sup> éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2014.

au moins deux nouvelles parutions<sup>7</sup> s'efforcent de se faire une place au soleil. Depuis une dizaine d'années, on trouve un peu plus de thèses publiées sous forme de livre papier, notamment dans la *Collection Minerve*<sup>8</sup>. Rares sont les ouvrages écrits avec une belle plume comme celles de René David ou François Terré.

L'arrivée du numérique n'a guère modifié les divers genres littéraires existants; mais elle a permis la naissance d'un nouveau genre d'ouvrage juridique, comme on le verra. Le livre numérique est presque la copie parfaite du livre papier: un exposé narratif ou discursif du sujet, divisé selon un plan cartésien, avec des références plus ou moins abondantes.

Enfin, il y a lieu de se demander si les professeurs de droit seront aussi prolifiques que naguère. Deux phénomènes ne manquent pas d'inquiéter. D'abord, apparemment, les jeunes professeurs publient un peu moins de livres que jadis. Leur rapport au temps a changé; ils concentrent plutôt leur temps et leurs énergies à la publication d'articles pour des revues avec comité de lecture, ce qui semble une stratégie en vue de leurs promotions. Ce phénomène prive les éditeurs de manuscrits. C'est aussi une perte pour les lecteurs, qui voient se réduire leur accès à des œuvres embrassant un vaste sujet.

Ensuite, les fonctions des professeurs ont été et continueront d'être alourdies par deux phénomènes relativement récents. D'une part, la hausse du nombre d'étudiants dans les classes (attribuable au besoin des universités de réaliser des économies), qui entraîne une augmentation du nombre de copies d'examen à corriger ainsi qu'un accroissement du temps consacré aux rencontres individuelles avec les étudiants. D'autre part, à la suite des coupes budgétaires draconiennes et des réductions de personnel qui s'ensuivent, les professeurs se voient souvent dans l'obligation de faire eux-mêmes des tâches de bureau qu'ils confiaient auparavant à des adjointes.

Les tendances récentes en pédagogie exigent, elles aussi, plus de temps, parfois considérablement plus, que la traditionnelle préparation des cours. Les échanges Internet et courriel quotidiens entre un professeur et ses étu-

---

<sup>7</sup> Frédéric LÉVESQUE, *Précis de droit québécois des obligations. Contrat. Responsabilité. Exécution et extinction*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2014; Sébastien GRAMMOND, *Quebec Contract Law*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2011.

<sup>8</sup> Publiée aux Éditions Yvon Blais.

dians, le montage de pages web et autres documents requièrent de nombreuses heures qui s'ajoutent à celles de la préparation de cours.

Il ne faut pas sous-estimer ces phénomènes très concrets. Il est de plus en plus difficile pour un professeur de se ménager des plages de temps pour lire, réfléchir et écrire.

Trois genres littéraires méritent quelques observations particulières.

## A. Les traités

Les traités de droit administratif, civil ou autre, dignes de ce nom, sont plutôt rares au Québec. En 1989, est né le *Traité de droit civil*. Vingt-cinq ans plus tard, seulement six tomes ont paru – dont trois, il faut le souligner, ont connu une deuxième édition<sup>9</sup>. À cela, il faut ajouter quelques ouvrages qui ne portent pas le titre de traité mais qui en ont la substance et la qualité<sup>10</sup>.

Cette modeste production n'étonne pas. D'abord, il faut du recul pour écrire un tel ouvrage, ce qui limite le nombre d'auteurs potentiels – l'ensemble des professeurs de droit ne dépasse pas 300 au Québec<sup>11</sup>. De plus, et surtout, la préparation d'un véritable traité exige un énorme investissement de temps par son auteur, qui doit pendant cette période sacrifier d'autres projets. Tel que signalé plus haut, le temps disponible pour la recherche et la publication a diminué. La vitesse de notre époque a gagné les universités. Même les professeurs d'expérience ne sont pas sans subir une certaine pression pour publier rapidement. De plus, la publication de volumes se diversifie et un traité classique de droit civil (droit administra-

<sup>9</sup> Madeleine CANTIN CUMYN et Michelle CUMYN, *Traité de droit civil. L'administration du bien d'autrui*, 2<sup>e</sup> éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2014; Gérald GOLDSTEIN et Ethel GROFFIER, *Traité de droit civil. Droit international privé*, t. 2, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2003; Paul-Yvan MARQUIS, *Traité de droit civil. La responsabilité civile du notaire*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1999; Gérald GOLDSTEIN et Ethel GROFFIER, *Traité de droit civil. Droit international privé*, t. 1, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1998; Pierre-Gabriel JOBIN, *Traité de droit civil. Le louage*, 2<sup>e</sup> éd., 1997.

<sup>10</sup> Par exemple, D. LLUELLES et B. MOORE, préc., note 6.

<sup>11</sup> En incluant ceux de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, qui est généralement incluse dans les unités d'enseignement du droit civil québécois, par exemple par l'Association des professeurs de droit du Québec.

tif, ou autre) est loin d'accaparer toutes les ressources<sup>12</sup>. C'est ainsi que plusieurs auteurs qui s'étaient engagés à rédiger un volume du *Traité de droit civil* ont discrètement abandonné leur projet, en réalité. Il est très difficile de recruter de nouveaux auteurs. L'avenir de ce genre littéraire paraît, hélas, incertain.

## B. Le matériel pédagogique et de formation professionnelle

Certains professeurs préparent de véritables et excellents manuels, à vocation d'abord pédagogique<sup>13</sup>. Plusieurs pratiquent aussi d'autres genres littéraires, destinés à la formation professionnelle et l'information des praticiens. Les avocats, juges et notaires forment ce marché important. On pense en particulier à la *Collection de droit*<sup>14</sup>, destinée aux étudiants du Barreau mais utilisée aussi par les praticiens, au *Répertoire de droit*<sup>15</sup> publié par la Chambre des notaires et au *Jurisclasseur Québec*<sup>16</sup>, qui connaît un grand succès. Tout ce secteur a indéniablement connu de l'expansion au cours des quinze dernières années.

Au Québec comme ailleurs, on observe un certain phénomène d'interaction entre le monde universitaire et celui de la pratique. La rédaction d'un chapitre dans une collection exige une approche unifiée de la matière et une coordination rigoureuse entre les divers auteurs. Les juges, avocats et notaires consultent abondamment les manuels et précis rédigés par des professeurs; les juges les citent très souvent dans leurs jugements. À l'inverse, plus fréquemment qu'on ne le pense, les étudiants et parfois même les professeurs consultent les ouvrages « pratiques », comme la *Collection de droit*. Les lecteurs sont à la recherche d'angles différents, d'un complément d'information, d'une autorité sur laquelle asseoir une opinion ou un jugement.

La contribution des professeurs aux ouvrages d'information professionnelle est importante; plusieurs chapitres sont rédigés par ceux-ci. Il est difficile de leur reprocher d'employer leurs talents à ce genre littéraire.

<sup>12</sup> Par exemple : Ejan MACKAAY et Stéphane ROUSSEAU, *Analyse économique du droit*, 2<sup>e</sup> éd., Paris et Montréal, Dalloz et Éditions Thémis, 2008.

<sup>13</sup> Par exemple : Pierre-Claude LAFOND, *Précis de droit des biens*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Thémis, 2007.

<sup>14</sup> Publiée aux Éditions Yvon Blais.

<sup>15</sup> Publié chez Wilson & Lafleur.

<sup>16</sup> Publié par LexisNexis.

Il semble bien que cette implication assure une meilleure qualité, ne serait-ce que parce que les professeurs disposent de plus de temps que les praticiens. Mais la question se soulève de savoir si la mise à jour annuelle de ces chapitres constitue, pour un professeur, un choix optimal: tout le temps requis pour ajouter de nouvelles autorités ne pourrait-il pas être employé plus judicieusement à la préparation de textes approfondis?

### C. Les textes exclusivement numériques

Les ouvrages mentionnés jusqu'à maintenant sont publiés en format papier et certains en format électronique également. Mais un virage important s'est produit. D'abord, depuis une vingtaine d'années sinon davantage, une quantité de monographies, thèses et autres publications destinées à un lectorat restreint, rédigées sur papier, sont publiées en format électronique uniquement<sup>17</sup>. L'offre de titres devient de plus en plus abondante. Ensuite, les professeurs voient maintenant la possibilité de rédiger des textes pédagogiques *exclusivement* numériques<sup>18</sup>. De vastes horizons s'ouvrent aux universitaires. Non seulement le format électronique est-il de plus en plus utilisé comme seul support, par exemple pour des notes destinées aux étudiants de sa classe, mais il a donné naissance à un nouveau genre littéraire: les cours en ligne. Une petite révolution dans le monde de l'enseignement.

Aux États-Unis, l'offre de cours universitaires en ligne augmente chaque année. Le « *e-learning* » est en croissance rapide. Ainsi, à la Concord University, la totalité du J.D. est offerte en ligne<sup>19</sup>. Le phénomène existe dans bien d'autres pays également. En France, les universités de Panthéon-Sorbonne et Panthéon-Assas et l'Université de Grenoble offrent un ensei-

<sup>17</sup> Par exemple, la collection de thèses conservées en format électronique à la bibliothèque de l'Université McGill, en ligne: <<http://digitool.library.mcgill.ca/R>> (consulté le 27 août 2016). Pour les thèses de France déposées à la bibliothèque de droit de McGill, voir, en ligne: <<http://www.mcgill.ca/library/find/theses#France>> (consulté le 27 août 2016). On peut aussi avoir accès à toutes les thèses du Canada par un portail de la Bibliothèque nationale, en ligne: <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/services/theses/Pages/theses-canada.aspx>> (consulté le 27 août 2016).

<sup>18</sup> Voir notamment Jacques ANDRÉ et Alain PACCOURD, « Écrire pour l'écran », dans Claire BÉLISLE (dir.), *Lecture numérique: réalités, enjeux et perspectives*, préc., note 4, p. 105; Pascale GOSSIN, « Le manuel numérique », dans Claire BÉLISLE (dir.), *Lecture numérique: réalités, enjeux et perspectives*, préc., note 4, p. 223.

<sup>19</sup> <[http://www.concordlawschool.edu/Juris\\_Doctor.aspx](http://www.concordlawschool.edu/Juris_Doctor.aspx)> (consulté le 27 août 2016).

gnement complet en ligne pour la capacité, la licence et le master en droit ; en Grande-Bretagne, la University of Essex dispense par Internet tout le LL.B. (Honours)<sup>20</sup>. Parallèlement, aux États-Unis principalement, l'expansion des « *massive online open courses* » (MOOC), qui rejoignent des dizaines de milliers d'étudiants à travers le monde<sup>21</sup>, est phénoménale<sup>22</sup> ; la pionnière, la Stanford University, par exemple, offre un grand éventail de cours de droit MOOC<sup>23</sup>.

Le Québec n'a pas échappé à ce phénomène. À l'Université Laval, par exemple, le certificat en droit est maintenant offert entièrement en ligne<sup>24</sup>. Il existe même une Université du Québec à distance (TÉLUQ), très dynamique, dont la *totalité* de l'enseignement se fait en ligne. Elle offre 75 programmes d'enseignement, dans des domaines autres que le droit pour le moment. Depuis sa fondation, elle a décerné 27 000 diplômes de premier ou deuxième cycle<sup>25</sup>.

Les textes pour l'enseignement en ligne constituent un nouveau genre littéraire. Son lectorat n'a rien à envier à celui des précis et manuels classiques. Une énorme quantité de documents numériques est nécessaire à l'enseignement à distance. Or, ils sont rédigés par des professeurs, dont certains travaillent à temps plein pour l'université qui dispense ces cours. L'encadrement des étudiants se fait en ligne, par des professeurs ou des assistants. Certains y consacrent toutes leurs activités. Ce vaste champ de pratique de notre profession est appelé à une grande expansion. Il s'agit là indéniablement d'une précieuse contribution à la société civile.

<sup>20</sup> Voir, en ligne : <<https://www.univ-paris1.fr/ufr/eds/cavej/>>; <<http://www.e-cavej.org/5/48/le-cavej-presentation.html>>; <<http://droit.upmf-grenoble.fr/formations/l-enseignement-a-distance-ead--172659.htm>>; <<https://online.essex.ac.uk/courses/llb-hons-law/>> (consultés le 27 août 2016).

<sup>21</sup> Comme l'indique le mot « *open* », ces cours ne demandent pas de prérequis ni de critères d'admission. Tous les cours offerts ne conduisent pas nécessairement à un diplôme universitaire. Le taux de réussite est très faible, souvent inférieur à 10 % des inscrits.

<sup>22</sup> *Wikipedia*, « *Massive Open Online Courses* », par Samuel KLEIN, en ligne : <[https://en.wikipedia.org/wiki/Massive\\_open\\_online\\_course](https://en.wikipedia.org/wiki/Massive_open_online_course)> (consulté le 29 juillet 2016).

<sup>23</sup> Voir, en ligne : <<https://www.class-central.com/search?q=law>> (consulté le 29 juillet 2016).

<sup>24</sup> <<http://www.fd.ulaval.ca/etudes/certificat-droit>>.

<sup>25</sup> Voir, en ligne : <<http://www.teluq.ca/site/etudes/static/programmes.html#ADN>>; <<http://www.teluq.ca/site/universite/historique.php>>.

## II. Les facteurs d'évolution du livre numérique

On dit que le livre numérique est promis à un avenir formidable, mais est-ce le cas au Québec? La production de documents destinés à l'enseignement en ligne compte pour une grande part de l'expansion du numérique. Il faut ensuite souligner le phénomène de la production de documents pédagogiques pour compléter l'enseignement en salle de cours. Les professeurs produisent chaque année une masse de documents numériques qu'ils téléversent sur des sites « dédiés » comme WebCT et Moodle, réservés à leurs étudiants. Il peut s'agir de notes de cours, bibliographies, décisions judiciaires commentées, problèmes à discuter en classe, et autres. Tous ces accessoires enrichissent l'enseignement, mais ce serait une erreur de croire qu'ils remplacent le talent pédagogique.

Il faut ajouter les textes et autres documents de vulgarisation ou d'information plus ou moins avancée téléversés sur un site Internet et accessibles gratuitement au grand public (sous licence d'utilisation par le détenteur du droit d'auteur). Ce sont les ressources éducatives libres, de l'américain « *open education resources* » (OER)<sup>26</sup>. Ils sont destinés essentiellement à permettre à tout un chacun d'acquérir ou approfondir, gratuitement et sans condition préalable, ses connaissances dans un domaine donné<sup>27</sup>. Dans bien des cas, ces textes, vidéo et autres ont été initialement préparés pour l'enseignement dans une institution et connaissent une deuxième vocation, le partage gratuit et libre du savoir avec le public, par exemple dans des régions ou des pays éloignés<sup>28</sup>. L'expérience débute au Canada dans des domaines autres que le droit, à notre connaissance.

Curieusement, le succès commercial du livre numérique n'est pas dû uniquement, ni peut-être principalement, à ses aspects pratiques. La forte

<sup>26</sup> Voir à ce sujet le site de l'UNESCO, en ligne: <<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002158/215804e.pdf>>; <<http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/access-to-knowledge/open-educational-resources/what-are-open-educational-resources-oers/>> (consulté le 29 juillet 2016).

<sup>27</sup> Ces ressources ressemblent à de la téléuniversité (voir plus bas) mais en sont différentes en ce qu'elles ne s'accompagnent d'aucun encadrement des étudiants, aucun programme d'étude, aucun diplôme, etc.

<sup>28</sup> Voir, par exemple, OER Commons, en ligne: <<https://library.educause.edu/topics/teaching-and-learning/open-educational-resources-oer/>>; Cornell Legal Information Institute, en ligne: <<https://blog.law.cornell.edu/voxpath/tag/legal-open-educational-resources/>> (consulté le 29 juillet 2016).

demande provient des bibliothèques, universitaires et autres<sup>29</sup>. Pour des raisons économiques, elles sont gourmandes de livres électroniques comme alternative aux livres papier. Depuis plusieurs années, et davantage ces jours-ci, elles sont victimes de coupes budgétaires douloureuses. Malgré ses inconvénients sérieux, le livre numérique présente un grand attrait pour les bibliothèques.

Sur une grande échelle, pour une bibliothèque, le coût total du livre papier est beaucoup plus élevé que celui du livre numérique. En plus de son prix d'achat, il exige de l'espace pour être rangé et les bibliothèques ne disposent pas des ressources financières pour agrandir leurs bâtiments. Il faut du personnel pour classer et ranger les livres papier, et les bibliothécaires doivent couper des postes dans leur personnel. Que de maux de tête!

La tentation est donc forte pour les bibliothécaires d'acheter des livres numériques plutôt que des livres papier. On voit d'ailleurs surgir de nouvelles bibliothèques entièrement numériques, comme celle la Florida Polytechnic University et celle de la ville de San Antonio au Texas<sup>30</sup>. Les bibliothèques universitaires québécoises n'en sont pas là, heureusement, mais il est indéniable qu'elles font désormais des achats massifs de livres numériques (sans compter les périodiques et les banques de jurisprudence). L'abonnement aux éditions en ligne coûte cher, parfois très cher; malgré tout, ce sont les bibliothèques qui ont le plus à gagner de la numérisation du livre.

La recherche du plus faible coût ne saurait toutefois tourner à la tyrannie. Les bibliothécaires doivent faire des choix. Une sage politique d'acquisitions doit tenir compte aussi des inconvénients des produits informatiques (dont il sera question plus bas) et de la demande pour les livres papier. Aussi, à l'Université McGill par exemple, la bibliothèque continue d'acheter dans les deux formats toute la littérature juridique québécoise; pour le droit du Canada hors Québec, elle a recours à l'un des deux formats et parfois aux deux pour un même ouvrage, selon son importance.

---

<sup>29</sup> Notamment Christian DUCHARME, « La place du livre électronique en bibliothèque », dans Claire BÉLISLE (dir.), *Lecture numérique: réalités, enjeux et perspectives*, préc., note 4, p. 201.

<sup>30</sup> Stéphane BAILLARGEON, « Une bibliothèque sans livres », *Le Devoir* (2 septembre 2014), en ligne: <<http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/417335/une-bibliotheque-sans-livres>> (consulté le 29 juillet 2016).

Le profil d'une bibliothèque se modifie. De plus en plus d'achats se font en numérique, et moins en papier. Il en résulte un changement dans l'utilisation d'une bibliothèque par les étudiants. Leurs habitudes se sont transformées; ils lisent plus facilement des textes à l'écran. Ils utilisent donc de plus en plus les ressources en ligne. Ainsi, sur une période de dix ans, la consultation d'ouvrages papier à la bibliothèque de droit de l'Université McGill<sup>31</sup> est passée de 60 000 à 20 000 par année.

La numérisation favorise de mauvaises habitudes chez les étudiants. Pour effectuer une recherche, c'est d'abord à la jurisprudence en ligne qu'ils ont tendance à recourir. À l'aide de deux ou trois mots-clés, l'ordinateur leur présente 50 décisions, et ils croient tout savoir sur le sujet! Ce n'est qu'en deuxième lieu qu'ils consultent – et encore, quand ils le font – les précis, monographies et autres ouvrages de doctrine. Cette façon de procéder, malheureusement répandue, est indéniablement une erreur. N'allons pas croire que tout ce que nous enseignons à nos étudiants dans le cours de méthodologie reste gravé dans leur mémoire au-delà de l'examen...

### III. Quelques observations sur le livre numérique

La comparaison du livre numérique et du livre papier est souvent à l'avantage du second. Un bouquin peut être prêté, échangé, revendu; ce n'est pas le cas du livre numérique. Dans un livre papier, il est facile de « naviguer » vers l'avant ou l'arrière – dans le livre numérique, il est souvent impossible de sauter tout un bloc de pages.

Pour plusieurs, le livre numérique apparaît bien froid en comparaison du livre papier. La page couverture attrayante de ce dernier, la teinte et la texture de ses pages, le fait de tourner les pages du bout des doigts, parfois son odeur, en font un médium plus agréable, beaucoup plus chaleureux.

La vague des technologies de l'information qui s'est répandue aux États-Unis s'est propagée à travers tout le Canada. Le lecteur et l'auteur en sortent-ils toujours gagnants? Pour des raisons qui ne sont pas toutes rationnelles, si le livre papier a ses adeptes, le livre numérique en compte lui aussi plusieurs qui chantent ses louanges – de la même manière que les mordus du iMac et ceux du PC. Certaines faiblesses du numérique ren-

<sup>31</sup> C'est-à-dire sans tenir compte des livres empruntés pour être emportés à l'extérieur.

forcent la préférence pour le papier. On peut néanmoins tenter d'en faire un portrait impressionniste, sans aucune prétention scientifique.

## A. Les forces du livre numérique

L'accessibilité est l'un des grands mérites du livre numérique. Pour peu que l'ouvrage soit disponible dans une banque de données ou dans une bibliothèque, il pourra être consulté par quiconque. Dans certains cas, l'accès sera gratuit, comme pour les usagers d'une bibliothèque ou lorsque la banque est ouverte gratuitement à tous<sup>32</sup>. Dans d'autres cas, un prix sera exigé, mais il n'en demeure pas moins que l'accès à l'ouvrage sera beaucoup plus aisé que s'il fallait se rendre dans une bibliothèque – une bibliothèque parfois très éloignée quand il s'agit de livres rares.

S'il est un domaine où le numérique constitue un outil inestimable, c'est bien celui des ouvrages anciens ou rares. La numérisation vaut son pesant d'or pour le patrimoine littéraire, scientifique, juridique et autre; car elle permet à tous de consulter l'ouvrage à distance et sans l'endommager. C'est ainsi que la Fondation du Collège universitaire dominicain a lancé en 2016 le projet de numériser la vaste collection de livres papier de philosophie, de théologie et autres du regretté père Benoît Lacroix<sup>33</sup>. Grâce à la numérisation, un ouvrage est préservé indéfiniment en toute sécurité, à l'abri des variations de température, de l'humidité, des incendies et d'autres accidents.

La version électronique offre au lecteur des avantages indéniables. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le principal n'est pas son coût. Le livre numérique coûte à peine moins cher à produire et mettre en marché qu'un livre papier. Si on l'achète à l'unité, son prix est souvent infé-

<sup>32</sup> Telle la banque *Érudit*, qui comporte déjà certains ouvrages en « *open book* ». Dans le domaine des articles de périodiques juridiques, la section des revues savantes joue bien ce rôle, en ligne : <[www://erudit.org/revues](http://www://erudit.org/revues)> (consulté le 29 juillet 2016). Également, pour les textes émanant de l'Université de Montréal, voir la banque *Papyrus*. Dans l'univers anglophone, voir par exemple l'immense banque *The Electronic Library*.

<sup>33</sup> Louise-Maude RIOUX SOUCY, « Mémoires vives chez les dominicains. L'archivage de la collection savante du père Lacroix ouvre un vaste chantier de numérisation », *Le Devoir* (18 mai 2016), en ligne : <<http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/471160/memoires-vives-chez-les-dominicains>> (consulté le 29 juillet 2016).

rieur à celui du livre papier, sans être bon marché<sup>34</sup>. Par l'intermédiaire des abonnements collectifs de sa bibliothèque universitaire, le professeur ou l'étudiant peut accéder gratuitement à une masse d'ouvrages numériques sans déboursier un sou. Ces abonnements sont cependant fort dispendieux pour une bibliothèque. Plusieurs n'ont pas les moyens d'acheter tous les abonnements qu'elles voudraient.

Souvent la version électronique d'un ouvrage est maintenant (enfin!) conviviale. Certains formats de lecture, mais pas tous – loin de là, permettent de grossir le caractère, inscrire des notes, souligner des passages, placer des signets, retrouver un mot, une autorité citée (décision de jurisprudence, loi, livre), et quoi d'autre encore. On peut le consulter sur un portable, une liseuse, une tablette, en plus de l'ordinateur de bureau. Le lecteur peut donc avoir accès à ses ouvrages en tout temps et partout; il peut apporter en voyage toute sa bibliothèque numérique.

Quand un format électronique se trouve dans une banque de données, le lecteur dispose de plusieurs fonctions extrêmement utiles. L'utilisateur de la version en ligne d'un traité, par exemple, jouit de la possibilité de passer directement, par un hyperlien, à un précis, une loi ou un compendium de jurisprudence de la même banque. Un dictionnaire peut être intégré ou accessible par un hyperlien. Autant de ponts précieux qui n'existent pas avec les livres papier, évidemment, ni même avec un grand nombre de livres électroniques qui ne font pas partie d'une banque.

Pour la publication de son œuvre, la version électronique offre à l'auteur des avantages indéniables. La préparation d'une édition subséquente est plus facile et plus rapide. Si l'ouvrage est publié dans une banque de données, la mise à jour est effectuée assez rapidement alors qu'au contraire, dans le cas du livre papier, il faut préparer et diffuser une nouvelle impression ou un addendum.

L'auteur méconnu, dont le manuscrit est refusé par les grands éditeurs, dispose maintenant de créneaux alternatifs pour publier son « chef-d'œuvre ». À l'instar du livre papier à compte d'auteur, il peut recourir aux

---

<sup>34</sup> Par exemple, Nicole DUPLÉ, *Droit constitutionnel. Principes fondamentaux*, 6<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2014, 43,50 \$ et 64,95 \$ respectivement pour les versions électronique et papier, cette dernière étant toutefois fournie avec une version numérique en prime.

services d'un petit éditeur en ligne<sup>35</sup>, qui se chargera de le faire et lui fournira, contre rémunération, des services d'édition et autres. Notre malheureux auteur<sup>36</sup> pourra même créer son propre site web pour la diffusion de son ouvrage, moyennant paiement du prix par le biais d'un site de paiement électronique. Des sites web et des livres donnent par ailleurs des informations et conseils sur la manière de mettre en ligne un ouvrage par soi-même<sup>37</sup>.

Mais la publication en ligne par un petit éditeur ou par l'auteur lui-même est une méthode qui n'est pas sans faiblesses. La principale est souvent l'insuffisance de mots-clés, ou *tags*, permettant à l'internaute de repérer l'ouvrage<sup>38</sup>. Un livre impossible à repérer sur Internet n'existe pas, en fait.

Enfin, le recours massif au numérique jouit d'un avantage écologique par rapport au livre papier : des forêts d'arbres sont épargnées.

## B. Les faiblesses du livre numérique

La présentation du livre numérique se rapproche, très souvent, mais en moins bien, de celle du livre papier<sup>39</sup> – dont la version numérique n'est qu'une copie. Sauf exception<sup>40</sup>, il est encore en noir et blanc. Très peu

<sup>35</sup> Par exemple, en ligne : <LibrairiePantoute.com> et <BouquinPlus.com> (consulté le 29 juillet 2016).

<sup>36</sup> Cette méthode n'est pas réservée à des auteurs méconnus. Au contraire, des auteurs fort bien établis rachètent parfois les droits de leur éditeur et se lancent eux-mêmes dans la création d'un site web personnel pour la diffusion de leurs ouvrages, alors plus rentables. Ce fut le cas par exemple du regretté professeur William Tetley, de l'Université McGill, pour ses ouvrages célèbres sur le droit maritime. Ce site est maintenant fermé.

<sup>37</sup> Par exemple, Michaël E. SINATRA et Marcello VITALI-ROSATI, *La pratique de l'édition numérique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014.

<sup>38</sup> Par exemple, pour *Le droit malade de l'argent* de Maurice Tancelin, la source directe de l'ouvrage (en ligne : <<https://boutique.bouquinbec.ca/le-droit-malade-de-l-argent.html>> (consulté le 27 août 2016)) se trouve difficilement avec des mots-clés, mais plutôt grâce à une source indirecte qui le mentionne et en fournit l'adresse URL. La version papier a été publiée à compte d'auteur et est distribuée par Wilson & Lafleur.

<sup>39</sup> Alain VAN CUYCK et Claire BÉLISLE, « Pratiques de lecture et livres électroniques », dans Claire BÉLISLE (dir.), *Lecture numérique : réalités, enjeux et perspectives*, préc., note 4, p. 77.

<sup>40</sup> La couleur apparaît parfois, comme dans Jean GOULET, *Grand angle sur la photographie et la loi*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010.

d'éditeurs et de diffuseurs mettent à profit les vastes possibilités de l'électronique. Dans les manuels pédagogiques et les documents de vulgarisation, on a vu récemment apparaître un usage plus grand de tableaux<sup>41</sup>, de diagrammes, parfois de photos. Mais rarement sont employés des moyens d'embellir le texte, comme la couleur, le dessin, le diagramme animé (lorsque le support le permet).

La mise en marché du livre numérique vendu à la pièce souffre d'un sérieux manque d'uniformité: il est décliné en plusieurs formats incompatibles entre eux (pdf, NuBook, iPod, ProView, tablette, et autres). Chaque éditeur a son propre format, ce qui oblige le lecteur à s'équiper en conséquence – et à dépenser davantage.

Il est bien connu que les juristes de 60 ans et plus éprouvent de l'inconfort à lire de longs textes à l'écran, mais il faut reconnaître que les plus jeunes professeurs et même les étudiants ont eux aussi une tendance marquée à imprimer les longs textes électroniques dès qu'ils demandent de la mémorisation ou une compréhension approfondie. Les professeurs qui les mettent en ligne, plutôt que de les inclure dans un recueil de textes imprimé pour les étudiants de leur classe, s'illusionnent en pensant qu'ainsi ils réduiront l'utilisation du papier. Le versement sur un site web pour des motifs écologiques est un leurre: il n'y a jamais eu autant de papier consommé pour imprimer des textes électroniques.

La diffusion de livres sur Internet présente trois faiblesses systémiques majeures. En premier lieu, sans doute le livre numérique vendu à la pièce conserve-t-il son identité de livre (format, page, organisation de l'information) mais, s'il fait partie d'une banque de données, il est plutôt découpé, trop souvent, en petites tranches. Alors le livre n'existe plus comme tel; réduit à du saucisson, il a perdu son unité et sa cohésion – grave lacune, spécialement pour le chercheur et l'étudiant. Le lecteur a de plus en plus souvent accès à la table des matières, mais pas toujours; elle permet pourtant d'avoir une vue d'ensemble et de repérer un passage recherché – et parfois d'y accéder au moyen d'un lien vers cette page<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> Par exemple, P.-C. LAFOND, préc., note 13.

<sup>42</sup> Le référencement par Google, quand la question est très bien formulée, est un autre outil qui permet de repérer un chapitre ou une sujet dans un livre, mais cette méthode n'est pas exhaustive et reste évidemment inférieure à la table des matières.

Deuxièmement, l'utilisation de l'électronique dans l'édition est séduisante: on pourra enfin *tout* mettre en ligne et *tout* trouver en un clic, croit-on. L'auteur, qui désire naturellement la plus large diffusion de ses idées, éprouvera un grand sentiment de rayonnement. Le chercheur sera rassuré d'avoir trouvé toutes les sources de son sujet. Mais l'Internet ne va pas sans déficience. D'abord, le résultat d'une recherche souffrira de lacunes si un texte en ligne n'a pas été correctement identifié par tous les *tags* appropriés – sans parler de la question mal formulée dans le fureteur par le chercheur (Google signale certes les erreurs de formulation, mais pas toutes, tant s'en faut).

Ensuite, Internet ne fait aucune discrimination entre les documents trouvés, si ce n'est quant à leur prétendue «pertinence» par rapport à la question posée. Or on trouve sur Internet du meilleur et du pire. Un ouvrage hautement pertinent peut parfois être de piètre qualité. Il existe un risque sérieux que l'étudiant et le chercheur sans expérience placent sur un pied d'égalité un texte superficiel, insuffisamment documenté ou non crédible, et par ailleurs un ouvrage fiable. Des conséquences désastreuses en découlent parfois. Bien que le choix des manuscrits à publier en format papier, effectué par un éditeur sérieux, cause parfois de la frustration chez un auteur dont le texte est refusé, il faut admettre que ce filtrage n'est pas inutile.

Troisièmement, il existe un réel problème de pérennité pour les textes en ligne (banques de données, centres d'information, etc.) qui ne sont pas gravés sur un CDROM ni téléchargés sur l'ordinateur ou la tablette du chercheur. Car l'éditeur conserve la liberté de cesser de fournir un service et de retirer de son site web un texte, à sa discrétion. C'est une menace pour le patrimoine littéraire numérique et ce n'est pas là une hypothèse d'école, bien qu'elle se vérifie rarement<sup>43</sup>. Si le livre n'a pas été publié aussi en format papier, il cesse alors d'exister, purement et simplement.

Ce phénomène peut être observé particulièrement à propos des anciennes éditions d'un ouvrage: quand paraît une nouvelle édition, l'an-

---

<sup>43</sup> L'effacement de l'ouvrage de George Orwell, *1984*, par Amazon, dans toutes les tablettes où il avait été téléchargé, en est resté un exemple célèbre: «Amazon jette «1984» dans le «trou de mémoire»», *Le Monde* (22 juillet 2009), en ligne: <[http://www.lemonde.fr/technologies/article/2009/07/22/amazon-jette-1984-dans-le-trou-de-memoire\\_1221324\\_651865.html](http://www.lemonde.fr/technologies/article/2009/07/22/amazon-jette-1984-dans-le-trou-de-memoire_1221324_651865.html)> (consulté le 29 juillet 2016).

cienne disparaît des écrans<sup>44</sup>. Or, dans toute nouvelle édition, l'auteur ajoute des nuances, retire d'anciennes autorités, à l'occasion supprime un chapitre entier, et même change d'opinion parfois. La suppression d'une ancienne édition entraîne alors de graves difficultés pour la recherche historique: si l'ouvrage n'est pas disponible en version papier, il devient impossible de consulter les passages supprimés ou de suivre l'évolution du droit ou de la pensée de l'auteur.

## Perspectives d'avenir

Grâce au numérique, l'accès aux connaissances juridiques et à la culture générale s'élargit et se diversifie. Avec les années, le livre numérique offre plus de fonctionnalités, il devient plus convivial et plus accessible. Des habitués du livre papier développent leurs habiletés pour le numérique. L'offre de textes dans les deux formats augmente. L'écart entre les deux univers rétrécit. Mais le livre papier disparaîtra-t-il? C'est fort douteux.

La technologie numérique a fait naître une nouvelle profession, le rédacteur de documents pédagogiques pour l'enseignement en ligne et la personne-ressource en ligne, ainsi qu'un nouveau type d'étudiant, la personne qui acquiert connaissances et habiletés par le seul truchement d'Internet. Des dizaines de milliers d'individus, empêchés de se déplacer pour assister aux cours, peuvent ainsi chaque année poursuivre leurs études.

La croissance du livre numérique réjouira ceux qui préfèrent ce format. De plus en plus de livres juridiques deviendront disponibles en version électronique. Au Québec comme aux États-Unis dans le domaine juridique, l'importance relative du format électronique, par rapport au papier, continuera de s'accroître plus ou moins rapidement, quoique, présentement, il semble bien que le lectorat québécois demeure peu intéressé par le livre numérique.

---

<sup>44</sup> Une ancienne édition est parfois conservée dans la banque d'un éditeur lorsque la même banque contient aussi d'autres documents, notamment des décisions jurisprudentielles, qui comportent des hyperliens renvoyant, non à la plus récente édition, mais à une ancienne édition. Dans ce contexte précis et par ce détour, le chercheur a la possibilité d'accéder à l'ancienne édition, sur le sujet dont il est question.

On lit habituellement un texte juridique pour la connaissance et la réflexion (encore qu'on y trouve parfois un humour rafraîchissant<sup>45</sup>). Par contraste, pour le grand public, la lecture obéit à une vaste gamme de motivations – dont le plaisir, au premier chef. Le rapprochement entre les tendances du marché de l'un et l'autre domaines doit donc être relativisé.

Le livre numérique ne représente qu'une petite fraction du total des ventes chez les éditeurs juridiques québécois. Ce phénomène du livre juridique n'est pas sans rappeler, dans le marché grand public, la tendance à une légère *baisse* des revenus des ventes de livres numériques, aux États-Unis et en Grande-Bretagne<sup>46</sup>; aux États-Unis, les ventes de livres papier sont passées de 559M \$ à 571M \$ de 2014 à 2015<sup>47</sup>. Amazon ouvrait récemment une librairie « physique » et l'on prédit qu'il s'en trouvera d'autres dans les aéroports, les gares et autres lieux très achalandés<sup>48</sup>. En France, le lectorat grand public des livres électroniques constitue une niche de seulement 15 % de l'ensemble de la population; cette proportion n'augmente pas<sup>49</sup>. Une personne qui acquiert une version électronique aura également tendance à continuer d'apprécier la version papier<sup>50</sup>.

Au Québec, le volume des ventes de livres juridiques papier se maintient sensiblement au même niveau depuis une dizaine d'années. Pratiquement tous les ouvrages sont disponibles dans ce format, avec parfois un double numérique. Les amoureux du livre papier pourront s'en procurer pendant de longues années encore. Malgré l'espace qu'il demande dans une bibliothèque, individuelle ou institutionnelle, le livre papier présentera toujours des avantages certains par rapport au livre numérique.

<sup>45</sup> Par exemple, Jean-Louis BAUDOIN et Pascal ÉLIE, *Les perles de Thémis*, t. 3, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2001; Alain-François BISSON, « Juris civilis fabulae secundum Petrum Magnum », (1996) 27 *R.G.D.* 405; Albert MAYRAND, « L'amour au volant et la règle 'volenti non fit injuria' », (1961) 21 *R. du B.* 366.

<sup>46</sup> Aux États-Unis, baisse de 28 à 24 % du livre électronique dans l'ensemble des ventes au grand public. En France, en 2014, le livre électronique ne représentait que 2,9 % des revenus de ventes au grand public: (déc. 2015) *Lire* 11.

<sup>47</sup> Fabien DEGLISE, préc., note 1.

<sup>48</sup> « Demain, libraire? », (mai 2016) *Lire* 37.

<sup>49</sup> SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION (SNE), SOCIÉTÉ DES GENS DES LETTRES (SGDL) et SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES INTÉRÊTS DES AUTEURS DE L'ÉCRIT (SOFIA), « Baromètre sur les usages du livre numérique », 2014 (ci-après « Baromètre »).

<sup>50</sup> Ce qui est conforme aux constatations faites en France: les acquéreurs de livres électroniques demeurent très attachés au livre papier: « Baromètre », *id.*

Le livre, dépositaire de la connaissance et de la pensée, est un des piliers de la civilisation. Au-delà des rivalités entre le format papier et le numérique, investissons dans le livre et la bibliothèque.